

17^a SESION DEL COSEJO GENERAL DE LA
FIAB

ROMA - septiembre 1951

RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ INTERNATIONAL
DES BIBLIOTHÈQUES À SA 17ÈME SESSION,
ROME, LE 13 SEPTEMBRE 1951.

1. *Résolution proposée par la Sous-commission des périodiques et publications en série.*

Le Comité international des Bibliothèques réuni à Rome pour sa 17ème session désire attirer l'attention de toutes les autorités dans le domaine des bibliothèques et des finances sur le fait que la situation financière de la plupart des bibliothèques savantes et de recherches a subi depuis la guerre un changement désastreux. Du fait de la hausse continue, le prix des livres et périodiques scientifiques a souvent doublé depuis la guerre.

L'extension remarquable de l'investigation et de la recherche scientifique dans tous les domaines a donné naissance à de nombreux périodiques d'une grande valeur.

Les prix de la reliure et de l'équipement ont plus que doublé.

Tous ces éléments justifient et exigent que les budgets livres, périodiques et reliure soient considérablement augmentés si les bibliothèques doivent être à même de remplir leur tâche de fournir le matériel indispensable pour les recherches, l'enseignement supérieur et la science dans le monde entier.

2. *Résolution proposée par la Sous-commission des périodiques et publications en série.*

Le Comité ayant entendu la proposition soumise par Mme Duprat est d'avis qu'il est urgent de rédiger dans tous les pays des listes choisies des nouveaux périodiques publiés dans chacun de ces pays et de les mettre à jour chaque année.

Il a appris avec plaisir que le groupe français établira à titre d'essai une liste des nouveaux périodiques français publiés au cours des dernières années, liste qui sera mise à jour annuellement, et demandera à la Division des bibliothèques de l'UNESCO de la publier dans son „Bulletin à l'intention des bibliothèques”.

3. *Résolution proposée par la Sous-commission des périodiques et publications en série.*

Les bibliothèques scientifiques de Suède déplorent l'augmentation du prix des abonnements aux publications bibliographiques de la maison H. W. Wilson de New-York, laquelle atteint dans certains cas plusieurs fois cent pour cent. La raison invoquée pour cette augmentation n'est pas

une hausse du prix de production, mais „l'augmentation générale du nombre des périodiques détenus par les bibliothèques depuis la guerre”. Ce principe cause de sérieuses difficultés aux bibliothèques suédoises qui se verront obligées d'annuler leurs abonnements.

En conséquence, l'Association suédoise de bibliothécaires des bibliothèques scientifiques et de recherche prie la Souscommission d'étudier la question pour essayer de trouver un moyen de permettre aux bibliothèques étrangères, dont beaucoup ont à faire face à des difficultés économiques, de continuer à souscrire à ces importants services.

4. Résolution proposée par la Sous-commission de statistique de la production nationale des imprimés.

Le Comité international des Bibliothèques, chargé par l'UNESCO de prendre les mesures nécessaires pour que chaque pays produise une statistique de sa production littéraire pouvant s'intégrer dans une statistique internationale et encyclopédique, est d'avis que cette statistique, pour répondre à tous les besoins, doit être établie selon des directives que les bibliothécaires, bibliographes et éditeurs sont seuls à pouvoir déterminer, qu'en outre les statistiques nationales ne sauraient trouver d'autre base que les bibliographies nationales courantes des publications récentes.

Recommande que la sous-commission de statistique de la production nationale des imprimés établisse les cadres de ces statistiques nationales et internationales d'un commun accord avec les éditeurs et les services intéressés de l'UNESCO.

Et que chaque pays, en se conformant à ces directives, publie une bibliographie nationale indépendante, courante et cumulative, permettant de suivre avec précision les diverses catégories de publications.

5. Résolution proposée par la Sous-commission des bibliothèques populaires.

Le Comité international des Bibliothèques recommande aux pays où, en vertu d'une ancienne tradition, le service des bibliothèques rurales est laissé aux instituteurs, de prendre les mesures nécessaires pour que ces instituteurs reçoivent, à l'école normale, une formation élémentaire de bibliothécaire et que ces écoles soient pourvues d'une bibliothèque modèle pour enfants et adultes, capable de servir la population rurale.

6. Résolution proposée par la Sous-commission des échanges de publications universitaires.

Le Comité international des Bibliothèques est d'avis qu'il est désirable que soit ajouté à toute thèse universitaire non écrite dans une langue bien

répandue un résumé dans une des langues répandues comme l'anglais, le français ou l'allemand.

Pour mettre à exécution cette mesure, il est nécessaire que notre Comité ou (et) l'Association nationale de bibliothécaires se mette en rapport avec les universités du pays.

7. Résolution proposée par la Commission jumelée de l'enseignement professionnel.

Il est recommandé:

- 1) La pérennité de la Commission jumelée qui doit avoir les moyens de poursuivre l'effort d'information assuré par son Secrétariat;
- 2) L'extension de la Commission en invitant les Conseils internationaux d'archivistes et de conservateurs de musées à participer à ses travaux;
- 3) La création d'écoles de bibliothécaires et d'écoles de documentalistes distinctes, partout où le besoin s'en fait sentir;
- 4) La création d'une école normale jumelée de professeurs de bibliothéconomie et de documentation dans tous les pays ayant des écoles de bibliothécaires et de documentalistes.
- 5) L'organisation par l'UNESCO de sessions d'étude des problèmes de l'enseignement de la bibliothéconomie et de la documentation, échanges d'expérience destinés aux seuls responsables des enseignements existants (directeurs et professeurs expérimentés).

8. Résolution sur la méthode de travail des sous-commissions.

1. Les rapports des sous-commissions doivent être remis au Secrétariat de la F.I.A.B., reproduits et distribués par le Secrétariat aux membres des sous-commissions ainsi qu'aux associations membres au moins un mois avant la session annuelle du Comité international.
2. Les sous-commissions doivent se réunir un jour au moins avant la première séance plénière du Comité international.

3. Résolution proposée par les bibliothécaires des périodiques et publications en vente.

Les bibliothécaires scientifiques de toute discipline déplorent l'augmentation du prix des abonnements aux publications bibliographiques de la maison H. W. Wilson de New-York, inquiète atteint dans certains cas plusieurs fois cent pour cent. La raison invoquée pour cette augmentation n'est pas